

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AVRIL

LA RÉPUBLIQUE ET LES INSTITUTEURS

Depuis qu'ils sont au pouvoir, les républicains n'ont cessé de flatter les instituteurs, dont ils se disent les seuls, les vrais amis, et qu'ils ont voulu transformer en agents électoraux.

Ajoutons immédiatement qu'ils n'ont donné à ces fonctionnaires que de l'eau bénite de cour ; s'ils leur ont prodigué les promesses, ils ont plutôt amoindri qu'amélioré leur situation matérielle :

Chacun sait que les instituteurs sont toujours payés d'après les bases déterminées par la loi du 19 juillet 1885, et que la fameuse *gratuité absolue* des écoles s'est faite au préjudice d'un certain nombre d'entre eux.

Aujourd'hui, les républicains font grand bruit de leur prétendue sollicitude pour les instituteurs, à propos du projet de loi dont l'urgence vient d'être votée par le Sénat.

Rappelons d'abord, à ce sujet, que les républicains auraient pu et même dû voter cette loi depuis longtemps.

Ils paraissent se hâter aujourd'hui, parce que les élections approchent.

On aurait pu facilement augmenter le traitement des instituteurs avec les ressources gaspillées au Tonkin, avec l'argent dépensé à payer des fonctionnaires inutiles.

Quand un pauvre instituteur est malade, on lui impose l'obligation de payer son suppléant, et cela au mépris de la loi et des instructions ministérielles.

Quand un instituteur est obligé de demander son admission à la retraite, on lui répond que les ressources de l'État ne permettent pas de lui donner satisfaction avant six ou huit mois. Et, au moment même où il reçoit cette réponse, nos ministres proposent d'affecter Douze Millions à la construction d'un monument commémoratif de la Révolution ! . . .

Voilà comment les républicains traitent les instituteurs, au point de vue matériel.

En ce qui regarde leur situation morale, on les a rendus indépendants du curé, mais ils sont sous la dépendance des mouchards opportunistes et radicaux, que le gouvernement racole dans la lie des populations de nos communes.

Et il en sera toujours ainsi tant que le bon sens des électeurs n'aura pas envoyé à la Chambre une majorité capable de réduire à l'impuissance la coterie malfaisante qui, depuis trop longtemps, ruine et déshonore le pays.

INFORMATIONS

RÉJOUISSANCES OBLIGATOIRES

Les Schahababams de la République veulent absolument qu'on s'amuse. Ceux qui ne s'amuseront pas seront empalés. M. Mesureur propose de décider que les jours des fêtes officielles seront légalement déclarés jours fériés et que tout travail sera suspendu.
A droite, on fait quelques objections. M.

le marquis de La Ferronnays combat l'urgence et dit :

« Si vous fixiez comme fêtes nationales des anniversaires d'assassinats (Interruptions à gauche), l'Europe entière protesterait, et vous n'auriez pas même la reine de Madagascar pour assister à l'inauguration. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

M. Liats demande que les ouvriers des arsenaux de l'Etat ne soient pas condamnés à un chômage obligatoire à propos de fêtes qui se passeront à Paris.

Le gouvernement, consulté, déclare qu'il n'a point délibéré sur cette proposition qu'il ignore, et la Chambre, revenant sur son vote de discussion immédiate, décide le renvoi de la question aux bureaux. C'est un éclair de bon sens.

Cette Exposition paraît faire perdre la tête à la majorité ; elle leur inspire les idées les plus saugrenues. Voici M. Delattre qui, par une autre proposition, somme le gouvernement d'inviter officiellement les garibaldiens qui ont fait la campagne de 1870.

Il demande pour eux le voyage à quart de place, et les immunités réservées aux agents diplomatiques, probablement aussi de l'argent de poche pour faire figure à Paris.

Nous devons dire que cette proposition absurde a soulevé une répugnance presque générale.

On annonçait, avant-hier soir, que la Chambre, reconnaissant l'impossibilité absolue de discuter le budget, se séparerait jeudi soir jusqu'au 10 mai.

LES TARIFS FRANCO-TUNISIENS

La commission des tarifs de douane vient de statuer sur la convention douanière entre la France et la Tunisie. Elle ne l'a acceptée qu'en partie.

Elle a voté l'entrée en franchise des blés durs, orges, huiles, olives, animaux et gibier morts venant de Tunisie en France. Elle a voté un droit de 2 francs par hectolitre sur les vins, au lieu de 75 centimes proposés. Les animaux vivants sont exclus du bénéfice de l'entrée en franchise.

Elle a repoussé l'article 3 de la convention qui stipulait que des réductions ultérieures seraient effectuées à l'entrée des produits tunisiens en France dans les conditions où le gouvernement tunisien réduirait les droits sur les produits français à l'entrée en Tunisie.

M. Develle a été nommé rapporteur.

Le duc d'Orléans, accompagné du colonel Parseval, est arrivé hier matin à Rome, venant d'Alexandrie.

L'Avenir du Jura annonce la révocation de M. Pernot, préposé en chef de l'octroi de Dôle, pour avoir signé la pétition contre la laïcisation des écoles de filles de la ville.

On lit dans l'Univers :

« Nous sommes priés de déclarer que M. le comte Georges de Beaurepaire, secrétaire général de l'Œuvre du *denier des expulsés* et de l'Œuvre du *denier du culte*, n'a rien de com-

mun avec M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire. »

Denier des expulsés! Curieux rapprochement.

Les jours où la Haute-Cour de justice tiendra audience, toutes les entrées dans l'hémicycle et les divers couloirs du premier étage du palais du Luxembourg seront suspendues sans aucune exception.

Il ne sera point fait de compte rendu analytique des séances publiques de la Haute-Cour.

Le compte rendu sténographique sera inséré au *Journal officiel*.

Une salle sera mise à la disposition de MM. les journalistes dans le rez-de-chaussée du palais, à proximité du bureau du télégraphe.

Au cas où le général Boulanger viendrait en Suisse, le Conseil fédéral, croit-on, ne l'autorisera en aucun cas à résider à Genève ou dans toute autre ville de la frontière française.

La *Gazette de Lausanne* dit que si M. Boulanger se réfugie en Suisse, il sera accueilli par un arrêté d'expulsion.

Les Suisses conservent cependant dans leur pays les nihilistes russes.

Plusieurs journaux ont raconté que, lors de son départ, le général Boulanger avait fait le voyage avec une dame ; et, déjà, s'était formée une légende amoureuse qui, d'ailleurs, ne déplaît point aux Français non plus qu'aux Françaises. Nous sommes toujours du pays d'Henri IV et le Vert-Galant est resté populaire.

Un de nos confrères, qui est à Bruxelles auprès du général, ramène les choses à une vérité beaucoup plus terre-à-terre.

« Lorsque MM. Naquet, Laisant et Laguerre eurent sommé, au nom du Comité national, le général Boulanger de se soustraire à une arrestation imminente, le général prévint M. le comte Dillon de sa résolution de partir pour Bruxelles et le pria de prendre les devants.

« Mais un détail qui n'a pas été donné, et qui a son importance, ajoute M. Bois-Glavy, c'est que M. le comte Dillon, pressé par l'heure du train, dut partir seul, tandis que M^{me} la comtesse Dillon prenait le train suivant, le même train qui emportait le général Boulanger.

« N'est-ce pas là l'origine et l'explication bien simple de tous les bruits qui ont été répandus au sujet de M. et M^{me} Prunier? »

On écrit de Bruxelles :

« Pour l'anniversaire de S. M. le roi Léopold, les troupes ont défilé, ce matin, dans la rue Royale, et passé devant l'hôtel Mengelle, où le général Boulanger est installé.

« L'hôtel Mengelle, qui est dirigé par un Français, était pavoisé aux couleurs belges et françaises. La foule attendait avec curiosité l'apparition du général à son balcon, mais personne ne s'est montré. »

NOUVELLES MILITAIRES

M. Berthier de Grandry, général de brigade, commandant l'artillerie du 12^e corps, est mort avant-hier matin, des suites d'une chute de cheval faite, le 1^{er} avril, à Angoulême.

UN PARI. — Quatre officiers de l'armée russe viennent de faire le pari d'aller de Saint-Petersbourg à Paris à cheval en quarante-cinq jours.

Le ministre de la guerre leur a donné l'autorisation de faire le voyage et ils comptent se mettre en route dans la première quinzaine du mois de mai.

L'EUROPE ARMÉE

Il y a cent ans, les forces militaires sur pied de guerre des États de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de l'Italie, de la Russie, de la Turquie, d'Angleterre, de Suède et Norvège, s'élevaient à 4,826,000 hommes.

Aujourd'hui, au mois d'avril 1889, les mêmes nations ont :

Sur pied de guerre : 10.480.000 hommes
En réserve de 2 ^e ligne : 8.335.000 —
En réserves finales : 9.195.000 —
Soit : 28.010.000 —

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UN OURS EN PROMENADE

En vue de la première assemblée du printemps qui a lieu dimanche prochain aux Récollets, plusieurs baraques s'installent sur la place. Parmi celles-ci est une ménagerie dont les cages doivent être dans un état assez pitoyable, puisque, cette nuit, un ours qui y était renfermé a pris la clef des champs et parcourt actuellement le monde.

Compère Martin s'est, dit-on, dirigé par la ruelle de la Gueule-du-Loup vers le Clos-Bonnet, où il doit répandre la terreur parmi les paisibles vigneronnes des coteaux.

La gendarmerie s'est mise dès ce matin à la poursuite du fugitif.

Nous espérons qu'elle ne tardera pas à faire réintégrer à son domicile notre pauvre ours, qui, fort heureusement, ne doit pas être des plus dangereux. (Voir la suite à la 3^e page.)

LES INSPECTEURS DE CORPS D'ARMÉE

Les inspecteurs de corps d'armée quittent Paris pour commencer leur tournée en province. Le général Billot visitera les 2^e, 3^e et 4^e corps ; le général de Bellemare les 5^e, 9^e et 12^e corps ; le général Thomassin les 10^e et 11^e corps ; le général Davoust les 7^e, 8^e et 16^e corps. Investi des fonctions éventuelles de commandant de l'armée des Alpes, le général baron Berge compte parcourir toute la zone frontière des 14^e et 15^e corps et voir à l'œuvre les douze groupes alpins pendant leurs manœuvres d'été.

Les six arrondissements d'inspection de la gendarmerie sont dévolus cette année aux généraux Lambert, Répécaud, Delagrangé, Le Maître, Schneider et Jacquemin.

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux en 1889, dont la durée ne pourra excéder six semaines, est fixée au dimanche 5 mai prochain.

Les conseils municipaux auront à s'occuper principalement, dans cette session, de l'examen de l'approbation des comptes de l'exercice clos et du vote des budgets supplémentaires de 1889. Ils pourront, en outre, délibérer sur tous les objets d'intérêt communal qu'il leur paraîtra utile de traiter.

NOMINATION PRÉFECTORALE

M. Allain-Targé, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, va être prochainement nommé préfet de la Loire-Inférieure.

Un professeur de cavalerie

Le *Journal des Débats* signale un fait tellement singulier que nous avons besoin de son affirmation pour le croire :

« Sur la chaude recommandation d'un député très influent de l'extrême-gauche, grand tacticien parlementaire doublé d'un sportsman émérite, certain écuyer du cirque d'été vient d'être spécialement désigné par M. de Freycinet pour donner pendant deux mois, au manège de l'Alma, des leçons de dressage à nos sous-officiers de cavalerie. Et ce ne serait pas seulement les maréchaux-des-logis de la garnison de Paris qui auront ainsi l'honneur d'être initiés à l'art de présenter au public des « sauteurs en liberté » ; ceux de la province seront également convoqués à raison de un par brigade, petit voyage d'agrément que le budget est assez riche pour leur offrir. Quant aux morceaux de sucre et autres « accessoires » indispensables du genre de travail qu'il s'agit d'introduire dans la cavalerie, ce ne peut être une dépense bien lourde ; au besoin, l'orchestre de rigueur sera remplacé par un orgue de Barbarie réquisitionné au carrefour le plus voisin. »

Le *Journal des Débats* ajoute :

« Voilà, sans contredit, une idée « géniale », et M. de Freycinet, qui ignore probablement le précédent de M^{lle} Isabelle (écuyère du cirque envoyée, sous l'Empire, à l'école de Saumur pour « servir d'exemple »), accueillera fort mal les observations respectueuses, que pourraient lui présenter à cet égard les généraux de cavalerie, officiers écuyers de Saumur, de Saint-Cyr, de l'École supérieure de Guerre, et autres gens ancrés dans une déplorable routine. Que si l'un d'eux essayait de démontrer qu'il n'y a absolument rien de commun entre l'équitation militaire et la « haute école » exécutée sur *Rigolo*, le fameux mulot indomptable, le ministre ne manquerait pas de lui répondre, en souriant de son plus fin sourire : « Convenez, du moins, que l'homme de Bruxelles n'avait jamais songé à cela ! »

Nous lisons à ce sujet dans l'*Avenir militaire* :

« A ministre civil, écuyers civils.
» Un maître civil d'équitation de Paris, qui

avait récemment comme élève un des hommes politiques du jour les plus en vue, a obtenu de M. de Freycinet, assure-t-on, l'autorisation d'expérimenter dans l'armée un système de dressage dont il est l'inventeur. Il serait question de mettre à la disposition de cet écuyer civil une quarantaine de sous-officiers de cavalerie que dans ce but l'on détacherait à Paris des quatre coins de la France, et qui y arriveraient avec leurs chevaux. Le manège de l'Alma serait mis à la disposition de l'inventeur.

« Nous avions toujours cru que c'était l'École de Saumur qui, seule, avait qualité pour faire l'essai des méthodes nouvelles ; c'était ainsi du moins que l'on procédait quand l'armée avait à sa tête un ministre militaire, soucieux des intérêts techniques des diverses armes, comme ceux du Trésor. Car le projet que l'on prête à M. de Freycinet ne laissera pas que d'entraîner des dépenses extrêmement considérables, tant pour le transport des hommes et des chevaux que pour leur séjour à Paris, sans parler des autres frais.

« A-t-on du moins consulté au préalable le comité de cavalerie ? On prétend que non. Il nous semble cependant qu'il compte comme membres, et particulièrement comme président, des écuyers non sans valeur, militaires il est vrai, mais dont l'avis, néanmoins, n'est pas peut-être à dédaigner. »

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS

Vendredi 12 avril, la Compassion de la Bienheureuse Vierge Marie, fête patronale de la chapelle.

Indulgence plénière à gagner par tous les fidèles qui visiteront le sanctuaire.

1^{re} messe à 6 heures 1/4 ; 2^e à 8 heures ; grand-messe à 9 heures, suivie de l'exposition du Très Saint-Sacrement et du chant des vêpres.

A 3 heures, complies ; sermon prêché par le R. P. Daage, prédicateur de la station de Carême à Saint-Pierre, et salut solennel.

Une quête sera faite à tous les offices pour l'entretien et les frais du culte de la chapelle.

BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES DE JEUNES FILLES

Le *Journal officiel* publie un arrêté par lequel la deuxième session des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles s'ouvrira dans tous les départements le jeudi 6 juin prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture, du 10 au 23 mai.

MUSIQUES MILITAIRES

Par décision ministérielle du 7 avril 1889 :

M. Palluel (Pierre-Alphonse), chef de musique à l'école d'artillerie du 9^e corps d'armée, à Poitiers, a été désigné pour occuper le même emploi à l'école d'artillerie du 15^e corps d'armée, à Nîmes.

M. Goneytes (Pierre dit Roger), chef de musique au 1^{er} régiment de zouaves, a été désigné

pour occuper le même emploi à l'école d'artillerie du 9^e corps d'armée, à Poitiers.

On se rappelle le succès obtenu à Saumur par M. Palluel et ses musiciens, lors du séjour en cette ville des missions militaires étrangères, au mois de septembre 1887.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Pâques. — Avis. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, l'administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du mardi 16 au samedi 27 avril, dont la validité expirera avant le mardi 30 avril 1889, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 30 avril inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

M. CHEVREUL

Le *Matin* donne les détails suivants sur la mort de l'illustre centenaire :

« M. Chevreul a conservé sa connaissance presque jusqu'au dernier jour, car ce n'est que dimanche qu'il n'a plus reconnu les personnes qui l'entouraient. Son agonie a duré deux jours : elle a été lente. Il avait complètement cessé de parler. Cependant, dans la nuit de dimanche à lundi, à 3 heures 1/2, il a appelé ses deux fidèles serviteurs : Denise et Joseph.

« En outre, quelques heures avant sa mort, il a dit : « Où allons-nous ? » Ce furent les dernières paroles de l'illustre savant, qui un peu plus tard rendait le dernier soupir, entouré des parents dont nous avons donné les noms plus haut.

« Dans la nuit de vendredi, M. Chevreul avait reçu les derniers sacrements de la main de l'abbé Lelièvre, aumônier de l'hôpital de la Pitié. M. l'abbé Lelièvre, qui est âgé de 70 ans, était un vieil ami de M. Chevreul ; ils avaient lié connaissance à l'époque où le prêtre était aumônier de la Roquette. »

Les obsèques de M. Chevreul seront célébrées samedi matin, à dix heures, à l'église Saint-Médard.

Suivant la volonté exprimée par M. Chevreul, aucun discours ne sera prononcé.

ANGERS. — Le total des électeurs inscrits sur les listes arrêtées, le 31 mars 1889, s'élevait, pour la commune d'Angers, à 18,050. Sur ce nombre on comptait, à cette époque, 146 octogénaires et 3 nonagénaires.

Le doyen des électeurs d'Angers est M. Jacques Hiron, né en 1790. Viennent ensuite M. Vincent, ancien curé de Saint-Barthélemy, né en 1795, et son frère M. Jean Vincent, né en 1798.

On compte 2 électeurs nés en 1800 — 2 en 1801 — 7 en 1802 — 7 en 1803 — 6 en 1804

— 7 en 1805 — 13 en 1806 — 19 en 1807 — 30 en 1808 — 21 en 1809.

Il est remarquable que, sur ce nombre de vieillards, 31 sont des indigents du dépôt de Mendicité, de l'hôpital Sainte-Marie et de l'asile des Petites Sœurs des pauvres ; 31 sur 149, c'est plus du quart. On peut donc dire que, si la fortune ne fait pas le bonheur, elle n'est pas non plus nécessaire à une longue existence.

GRANDE CAVALCADE HISTORIQUE DE BIENFAISANCE A TOURS

Les 9 et 10 juin 1889

MM. les organisateurs de la grande Cavalcade historique de bienfaisance peuvent compter dès maintenant sur la réussite du magnifique programme qu'ils ont entrepris. Ils ont obtenu le concours de l'armée, la ville également prêter son concours ; les souscriptions se poursuivent avec activité.

Avec un programme aussi attrayant, les étrangers ne manqueront pas d'affluer à Tours pour assister à ces deux grands jours de fête.

La veille de la cavalcade, une grande fête de nuit aura lieu sur la Loire.

Nous donnerons très prochainement les noms des principaux personnages qui doivent figurer dans le cortège.

Le *Figaro* annonce qu'il prépare, avec le concours de la maison Goupil, une grande publication artistique qui sera consacrée à l'Exposition Universelle et qui paraîtra en six fascicules mensuels, du 15 avril courant au 15 septembre prochain.

Le FIGARO-EXPOSITION, rédigé par les collaborateurs du journal, comprendra indépendamment de nombreuses illustrations dans le texte, de grandes gravures en couleurs, fac-similé de tableaux de maîtres ou reproductions d'après nature.

Notre confrère parisien, dont les numéros exceptionnels sont toujours accueillis d'une manière si favorable par le public, ne peut manquer de remporter encore un succès éclatant avec cette nouvelle publication toute d'actualité.

FAITS DIVERS

CINQ ENFANTS ASSASSINÉS PAR LEUR MÈRE

On mande de Limoges, 10 avril :

« Un drame horrible s'est déroulé ce matin à Puy-Imbert, dans la banlieue de Limoges.

« Une femme Porun, après avoir étranglé ses cinq enfants, trois garçons et deux filles, dont l'aîné a onze ans et le plus jeune dix mois, a essayé de s'asphyxier après s'être fait une blessure à la gorge avec des ciseaux et s'être ouverte une veine du poignet droit avec un couteau.

« Cette misérable a commencé par étrangler son plus jeune enfant pendant que les autres dormaient. Elle a invoqué la misère comme excuse.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Le vieillard haussa les épaules. Mais le verdict du médecin le liait d'avance à la décision de la jeune fille. Il grommela :

— Je n'ai rien à vous refuser. Allons à Einsiedeln. Nous profiterons du plus prochain départ.

Et, tandis que Joséphe le remerciait de sa condescendance, il s'en alla en murmurant :

— Si je vois le vent souffler de travers, je saurai bien tourner le gouvernail et faire virer la barque.

Joséphe, restée seule, se remit à songer. Les mêmes pensées hantaient toujours son esprit. Maurice souffrait maintenant comme elle. Une dépêche reçue par le curé de Plouédic apprenait que le dard qu'elle avait lancé avait atteint son but.

— Que ne suis-je mort à la première bataille !

Maurice n'avait trouvé que ces mots dans sa

stupeur. Une lettre traversait sans doute l'Océan. Joséphe, après avoir longtemps calculé quand le trait frapperait la jeune comte, se demandait à quelle heure elle-même entendrait ses cris de douleur et ils la brisaient d'avance. Elle ne lui écrivait plus, d'ici à longtemps, du moins. Mais le bon prêtre de Plouédic supplérait à ce silence, aiderait l'infortuné à boire son calice, calmerait ses anxiétés, lui apprendrait le retour à la santé de celle qui ne devait plus être pour lui qu'une amie, qu'une sœur... Déjà, plusieurs fois, il avait envoyé à la malheureuse enfant quelques lignes toutes paternelles. Joséphe savait qu'elle trouverait toujours en lui un ferme et charitable appui. Mais c'était avec Marie Ploumac surtout que sa correspondance était active. Et il était heureux que Joséphe pût ainsi garder son cher soutien, car les conditions de son séjour à l'étranger n'étaient pas faites pour adoucir ses peines. M. de Kerdu ignorait encore que, devant la tâche héréditaire, les deux jeunes gens renonceraient à s'unir. Joséphe ne voulait l'instruire qu'au retour à Plouédic. Là, du moins, elle ne serait pas seule devant l'humiliation, la colère, les reproches du vieillard. Elle prévoyait que l'explosion serait terrible. Terrible, oui, mais

peut-être courte, hélas ! Joséphe ne se dissimulait pas que l'absence amoindrit et peu à peu efface tout. Depuis six mois, Maurice avait disparu. Déjà, aux yeux du grand-père, son image ne se dressait plus chère, vivante, palpitante, comme aux premiers jours de la séparation. Il en est toujours ainsi ! L'herbe pousse sur les traces de l'éloigné comme sur la tombe de l'enseveli... M. de Kerdu, au contraire, semblait nouer de plus en plus étroitement le faible lien qui l'avait rattaché à une affection de famille. Sa froideur, sa dureté, solidifiées par l'isolement, commençaient à s'amollir, à se fondre sous la douce lueur, le dernier rayon que la présence de sa petite-fille mettait à son foyer. Le jour viendrait vite où, seule, Joséphe demeurerait sans se consoler, sans oublier. Après avoir mugé, un autre, à ses côtés, se réjouirait peut-être. A cette pensée, son cœur se révoltait.

Le lendemain, au matin, ils étaient en route. Les chemins de fer suisses ont l'allure complaisante. Débonnaires, ils ne fatiguent pas le voyageur et lui laissent tout le temps voulu pour admirer la belle nature. Est-ce par système ou bien par naïveté ? En tous cas, il est difficile de profiter de leur bénignité pour un

trajet plus ravissant que celui de Ragatz à Einsiedeln.

Tout d'abord la vue s'étend sur la riche plaine, coupée de cours d'eau, blanche de fleurs, embaumée comme une Arabie. Sargans, la petite cité qui porte en diadème son castel féodal, est assise sur une hauteur et regarde de près le village de Trubbach où s'attache le pont frontière : pont couvert, longue baraque dans laquelle, à quarante pieds en l'air, on jouit de la vue d'un souterrain. Au milieu, juste, une porte retombe chaque soir entre le royaume apostolique et la vieille Helvétie. De toutes parts, ce ne sont que prairies, champs dorés, torrents écumeux, arbres superbes, monts abruptes ou verdoyants. Et, pourtant, ce n'est rien encore : de minute en minute approche la vraie merveille, le joyau de cette contrée, le lac de Wallenstadt. Il apparaît enfin dans sa limpidité, dans sa majesté silencieuse, défendu de tout souffle étranger par les monts géants qui l'enserrent. Est-ce à la lumière reflétée de quelque manière spéciale ou à la nature même de ses eaux qu'il doit cette couleur indescriptible, ce bleu ineffable, intense et cependant pâli, d'une douceur incroyable, et que ne possèdent ni le lac de Lu-

» Son mari sortait le matin même de prison, où il venait de purger une condamnation pour vol.

» La justice s'est transportée sur les lieux du crime. »

UN VIOLENT ORAGE EN AMÉRIQUE

Une dépêche de New-York nous apprend que les côtes de la Virginie viennent d'être ravagées par un orage épouvantable.

La ville de Norfolk a particulièrement souffert. Elle est en grande partie recouverte par les eaux.

La dépêche ne nous entretient pas du sort des habitants.

On craint des sinistres en mer.

Grâce à Elles !

Chessenaz (Haute-Savoie), le 9 août 1888. — Les deux boîtes de Pilules Suisses que vous m'avez envoyées (1 fr. 50 la boîte), m'ont parfaitement guéri; j'avais depuis trois ans des douleurs, tiraillements d'estomac, mauvaises digestions qui m'occasionnaient des inflammations d'intestins; grâce à vos Pilules Suisses, je me porte très bien maintenant. (Sig. lég.) P. MONOD.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BOURSE DE PARIS

Du 10 avril 1889

3 0/0	85 50
3 0/0 amortissable	88 25
4 1/2	105 10

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 avril 1889.

Toute l'activité du marché s'est concentrée aujourd'hui sur nos rentes. Le 3 0/0 monte à 85.75; le 4 1/2 0/0 se tient à 105.12.

La hausse rapide des sociétés de crédit a déterminé quelques réalisations de bénéfices qui ont amené un temps d'arrêt dans la hausse. Le Crédit Foncier se traite à 1,306.25. Les Bons à lots de l'Exposition que cette institution met le 15 courant en souscription publique participeront à 81 tirages comprenant ensemble plus de 45,000 lots d'une valeur totale de 4 millions de francs. Le lot principal qui sera tiré le 31 octobre est de 500,000 fr. En réalité, le Bon de l'Exposition est un billet de loterie qui ne coûte rien puisque sa valeur est remboursée cette année même par 25 entrées à l'Exposition.

La Société Générale est très fermement tenue à 455. Le mouvement général des comptes de chèques a été, en 1888, supérieur de 203 millions au chiffre de l'année dernière; et, cela, bien que la Société ait eu la prudence d'abaisser de 1/2 0/0 le taux de l'intérêt qu'elle sert à ses déposants.

On cote la Banque d'Escompte de 510 à 512.50; la Banque de Paris s'échange à 760; les Dépôts et Comptes Courants restent immobiles à 595; le Crédit Lyonnais se négocie à 684.25.

Le Panama est à 52.50.

Les obligations des Immeubles de France ont un marché actif à 373.75.

L'obligation des Chemins Economiques donne lieu à des transactions animées à 375.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest annonce la mise en paiement d'un premier acompte de dix francs à valoir sur le divi-

cerne, malgré son charme suprême, ni le splendide, le cristallin, mais froid lac de Genève. On le côtoie de si près que le regard plonge au delà de ses bords. Les montagnes sont proches, à pic comme des murailles. Les hautes crêtes demeurent nues, tandis que leurs flancs sont tantôt percés de larges gorges, tantôt zébrés de courants de verdure et de longs sillons où le roc reste dépouillé. La transparence de l'atmosphère pénètre et bleuit leurs ombres sans les amoindrir. Une végétation puissante forme au lac une épaisse couronne. Parfois un arbre aux feuilles jaunes jette une note éclatante dans ce tableau qu'une étrange lumière harmonise. Et le lac réfléchit le tableau tout entier avec une telle puissance, avec une telle pureté qu'on ne distingue pas la ligne où la réalité se sépare de l'image. Le calme, le repos, l'immobilité semble se communiquer à la nature elle-même, par suite de la fixité avec laquelle toutes choses se retracent dans ce miroir sans tache et sans mouvement.

Mais, comme avec une idéale vision, bientôt le lac de Wallenstadt disparaît, et, peu de temps après, Wadensweil s'annonce aux voyageurs. Là on échange les épais véhicules de la plaine contre un chemin de fer de montagne, léger,

dépende de l'exercice en cours. Ce coupon sera payé à partir du 15 avril courant aux caisses de la société, place du Havre, à Paris.

NOUVELLE LOCALE

L'OURS ÉCHAPPÉ

Avant de mettre sous presse, nous avons été prendre de nouveaux renseignements sur l'ours échappé, à la poursuite duquel la gendarmerie s'est mise avec un louable entrain.

Les rusés saltimbanques auquel il appartenait montraient sans doute au crédule public un chien en guise d'ours, car les gendarmes n'ont rencontré qu'un pauvre chien. Le croyant enragé, ils l'ont tué.

Nous avons donc raison de dire que l'ours en question ne devait pas être bien redoutable.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 30 mars 1889

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1888, a eu lieu le 30 mars 1889, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux en 1888.

Cette statistique, comparée à celle du précédent exercice, montre que presque tous les services de la Société sont en augmentation dans des proportions importantes, malgré la crise financière et industrielle qui dure depuis plusieurs années. Le mouvement général de la Caisse s'est augmenté de 1 milliard 353 millions, celui du Portefeuille de 280 millions, celui des Coupons encaissés de 20 millions; les ordres de Bourse présentent une augmentation plus sensible encore: il a été reçu, en 1888, 39,889 ordres de plus qu'en 1887, et le montant de ces ordres représente une augmentation de 192 millions environ.

Le mouvement général des comptes de chèques est supérieur de 173 millions à celui de l'année précédente, et cette augmentation prouve que la diminution d'intérêt, imposée par les circonstances pendant l'exercice, n'a porté aucune atteinte à la fidélité de la clientèle.

En dehors des opérations ordinaires de banque, la Société a continué à être au premier rang pour le placement des titres mis en souscription.

Le rapport passe ensuite en revue les affaires anciennes qui ont subi des modifications pendant l'exercice. Il explique que des annuités dues en vertu de la transaction conclue en 1878, au sujet des mines de soufre de Grotta Calda, étant restées impayées, la Société a dû se mettre en mesure de réaliser les biens qui lui ont été hypothéqués.

A l'égard de la Participation Guano, une transaction a été conclue le 28 avril 1888, sur la base des arrêts rendus par la Cour d'Appel et la Cour de Cassation, et, par conséquent, la Société a renoncé à l'examen des comptes de la participation depuis l'origine jusqu'au 30 juin 1877, date fixée par l'arrêt de cassation, et à ses réserves contre le contrat du 15 avril 1874.

En ce qui concerne le Callao, l'Entreprise appliquée, depuis plus d'un an, les dernières conventions passées avec le Gouvernement du Pérou. Le choléra, qui s'est encore déclaré au Chili en 1888, a empêché l'Entreprise de profiter de l'augmentation de trafic qu'on était en droit d'attendre à la suite de l'abaissement consenti sur les droits à percevoir dans le port; néanmoins, les recettes ont été suffisantes pour permettre de faire face à l'annuité d'amortissement.

aérien, disposé pour escalader les pentes comme un zouave qui grimpe à l'assaut. Et l'ascension commence.

A droite se dressent des collines couvertes de bois de sapins, épais comme des toisons, sauvages, noirs, impénétrables même aux rayons du soleil de midi. La terre où ils germent a désappris comment brille la lumière. Des torrents y bondissent dans l'ombre. A gauche, au contraire, à mesure qu'on s'élève, l'horizon recule, le paysage s'ouvre plus largement, et quand on atteint Samstagern, on domine toute la vallée où le lac de Zurich étend sa nappe immense.

Bien différent de celui de Wallenstadt, il n'aspire ni à la poésie ni à la solitude. Sur ces bords, dont les monts demeurent écartés, se multiplient les villes et les villages. On dirait une petite mer endormie entre des rivages frais, riants et animés. Des îlots émergent de son sein et les bouquets d'arbres qui en jaillissent jettent autour d'eux des reflets d'un vert profond, vigoureux, qui enrichit ça et là les eaux d'un bleu monotone.

Malgré sa vaste étendue, le lac de Zurich disparaît lui aussi. Les chaînes formidables des Alpes de Glaris le remplacent et, enfin, quand

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3 millions 446,242 fr. 72 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre 1888. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1^{er} avril 1889, 6 fr. 63 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'année à 12 fr. 88 c., soit 5.15 0/0 du capital versé. En outre, 344,624 fr. 27 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport, en terminant, s'exprime ainsi: « Vous connaissez les graves événements financiers qui viennent de troubler si profondément notre marché. Bien qu'étrangers aux entreprises qui en ont été la cause déterminante, nous avons cru, sur l'initiative de M. le Ministre des Finances et en présence de l'attitude prise par la Banque de France, devoir nous associer, avec tous les principaux établissements de banque de la place de Paris, à la combinaison qui a permis d'arrêter la crise.

« Nous vous rappellerons, à ce sujet, les mesures de prudence que nous avons prises dès l'année dernière, en réduisant de 1/2 0/0 l'intérêt de nos comptes de chèques, afin de pouvoir conserver nos emplois de faible rendement, mais de tout repos et de réalisation prompte et facile.

« C'est par l'application de ces sages principes, dont nous sommes particulièrement heureux, dans les circonstances actuelles, de ne pas nous être départis, que nous pouvons toujours donner à notre nombreuse clientèle les garanties de sécurité absolue qu'elle est en droit d'attendre de nous.

« Convaincus, comme nous, que l'avenir appartient à ceux qui ne s'écartent pas de la pratique constante de la prudence, vous continuerez, nous en sommes certains, à donner votre approbation à notre ligne de conduite. »

Le rapport du Comité de censure expose que le contrôle presque journalier des opérations de la Société pendant l'exercice et le minutieux examen qui a précédé le règlement définitif de l'inventaire ont permis aux censeurs de constater que tous les éléments de comptabilité ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la clarté, de la régularité et de la concordance des écritures; il indique que les bénéfices que le Conseil propose de distribuer sont bien le produit normal du fonctionnement régulier des services de la Société, et, par suite, il donne son approbation aux propositions qui sont faites par le Conseil d'administration.

Le rapport des Censeurs ajoute: « Nous manquons à ce que vous attendez de nous, si nous bornions notre rapport, comme les années précédentes, à l'exposé des faits qui se sont passés pendant le cours de l'exercice, sans vous dire un mot de la crise qui vient de se produire sur le marché de Paris.

« Complètement éclairés sur toutes les opérations de la Société Générale, nous savions qu'elle était en dehors des entreprises qui avaient été la cause de ces événements, et l'examen approfondi que nous avons fait des comptes et du bilan nous a permis de constater la sagesse des emplois faits par votre Conseil et la sécurité qui doit en résulter pour notre clientèle. »

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1888 et adopté la proposition du Conseil relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs: MM. Bartholoni et Hély d'Oissel, administrateurs sortants, et nommé administrateurs, MM. Gaillard de Witt et Hubert Henrotte, en remplacement de MM. Fère, décédé, et Renaudin, démissionnaire. Enfin, elle a réélu censeur, M. de Sandrans, censeur sortant, et nommé censeur, M. Welche, en remplacement de M. de Gonet, décédé.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Exposition Universelle de Paris

L'ouverture approche à grands pas. L'Exposition s'annonce en dépit des nuages politiques comme devant être un grand succès international.

Une question nous préoccupait: le renchérissement du logement et de l'alimentation. Aux précédentes Expositions, le séjour dans la capitale était devenu presque impossible. On ne s'était jamais

ces spectacles grandioses s'atténuent, comme pour laisser l'âme plus libre de se recueillir, on voit poindre à une faible distance les tours de la basilique d'Einriedeln.

Voilà donc l'égide sacrée de la Suisse, son retranchement contre l'hérésie, sa richesse, ses délices, Notre-Dame des Ermites, dont l'image se dressait, il y a mille ans, dans l'oratoire rustique d'un solitaire, saint Meinrad. Et, comme autrefois les bergers précédèrent l'humanité à la crèche, les pauvres habitants de la forêt furent les premiers à s'agenouiller dans ce lieu béni où sont accourus, sur leurs traces, les saints, les rois, les grands hommes de guerre, les favoris du génie, les populations tout entières soulevées par un souffle que ni l'hérésie ni l'impiété, ni les vicissitudes des temps n'ont pu éteindre.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

préoccupé des moyennes et petites bourses. Grâce aux trains de plaisir, les frais de voyage seront largement réduits. Grâce à la Société Générale des Voyages Internationaux, le séjour de Paris sera possible à toutes les heures: 25 fr. par jour 1^{re} classe, 20 fr. 2^e classe, logement et nourriture compris; hôtels dans tels quartiers qu'il conviendra aux voyageurs de choisir, avec la faculté de prendre leur repas dans plus de cent restaurants.

Au siège social, 30, boulevard des Capucines, Paris, billets circulaires pour toute l'Europe à prix réduits; billets de théâtre, bureaux de change, d'achat, d'expédition, poste et télégraphe.

Nous ne saurions trop recommander cette combinaison qui s'impose par sa pratique et son économie.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Emission de 1,200,000 BONS de 25 f.

AVEC LOTS

Munis de 25 TICKETS d'entrée de 1^{re} R. LOI DU 4 AVRIL 1889

51 Tirages donnant droit à des Lots de 100 à 500,000 francs

Dont 6 Tirages pendant la durée de l'Exposition, Comprenant notamment

5 Lots de 100,000 fr. et 1 Lot de 500,000 fr.

Le premier Tirage aura lieu le 31 Mai 1889.

Le paiement des Lots et le remboursement des Titres à 25 francs seront faits par les soins et sous la responsabilité du Crédit Foncier de France.

PRIX D'ÉMISSION: 25 FRANCS

Payables, soit intégralement en souscrivant, soit 10 fr. en souscrivant et 15 fr. à la répartition.

Souscription publique le 15 AVRIL 1889

Au Crédit Foncier de France; A la Société Générale; Au Crédit Lyonnais; Au Crédit Industriel; A la Banque de Paris et des Pays-Bas; A la Société de Dépôts et Comptes Courants; A la Banque d'Escompte.

DANS LES DÉPARTEMENTS: Aux Trésoreries générales; Aux Recettes des finances; A L'ÉTRANGER: aux Agences des mêmes Sociétés ou PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE à Paris, aux sièges des Sociétés ci-dessus.

Les souscriptions par liste ne sont pas admises. Si les demandes dépassent le nombre des Titres émis la répartition se fera au prorata des souscriptions.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les souscriptions aux Bons à lots de l'Exposition sont reçues dès à présent sans frais.

DES PREMIERS SOINS

Lorsque vous éprouvez des maux de tête, quand la langue est épaisse, chargée, ayez aussitôt recours aux *Pilules Gicquel*. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous préserveront des névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines sur fines, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Semaine-Sainte, du 14 au 20 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville les 24, 25 et 26 avril, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 1^{er} au 20 avril, des billets de Paris à Séville, en voitures de 1^{re} classe, au prix de 250 fr., aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escurial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets simples à plein tarif.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

Sur conversion de saisie immobilière

En sept lots

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION

En la mairie de la commune de Brézé, et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Moulin à eau, Moulin à vent et Pièces de terre, Prê, Vignes et Bois taillis, Sis commune de Brézé.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 5 MAI 1889, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie pratiquée par les époux Du Puy et M. Thiffoine es-qualités, ci-après nommés, qualifiés et domiciliés, sur les époux Sœur-Duhamel, aussi ci-après nommés, suivant procès-verbal du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du douze février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, visé, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt et un février, même mois, volume 44, numéro 40;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Marie-Hélène Trouillard, épouse de M. Jean-Clément-Paul Du Puy, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec lequel elle demeure à Paris, 61, avenue d'Antin, et celui-ci tant en son nom personnel que pour l'assister et autoriser;

2^o M. Louis-Henri-Paul Thiffoine, propriétaire, demeurant à Saumur; « Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M^{les} Marie-Madeleine Thiffoine et Jeanne-Marie-Hélène Thiffoine, ses deux filles mineures »;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Ernestine Duhamel, épouse de M. Sœur, capitaine en retraite, avec lequel elle demeure à Paris, rue Friant, n° 17;

2^o Et ledit M. Sœur, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame, son épouse, sus-nommée;

Ayant pour avoué constitué M^e POPIN, exerçant près ledit Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière;

Il sera, le dimanche cinq mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, en la mairie de la commune de Brézé, heure de midi, procédé par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques, en sept lots, avec faculté de réunion, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^{er} Lot

Un moulin à eau, dit l'Hermitte ou le moulin de la Grande-Fontaine, au lieu dit la Grande-Fontaine, commune de Brézé, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, savoir :

1. Un principal corps de bâtiment, construit en pierres, couvert en ardoises, distribué au rez-de-chaussée d'une vaste chambre au-dessus; sous le rez-de-chaussée une grande cave à vins;

2. Un autre bâtiment attenant au précédent et séparé par un mur de refend renfermant les meules, tournants, virants, travaillants et autres ustensiles de moulin;

3. Un vaste hangar au pignon de ce dernier bâtiment;

4. Un autre bâtiment, séparé du précédent, comprenant une écurie, greniers au-dessus;

5. Toits à porcs et à volailles, adossés à cette écurie;

6. Un petit bâtiment, séparé du précédent, consistant en : une chambre servant de boulangerie, grenier au-dessus;

7. Cour, jardin, terre, prés, cours d'eau du moulin, le tout en un seul tenant et de forme oblongue, contenant quatre-vingt-dix ares deux centiares, à prendre dans les numéros 703, 707, 726, 725, 815, 708, 706, 709, 719, 710 du plan cadastral de la commune de Brézé, section D, joignant au levant la route de Brézé à Epieds et M. Gennevraye par une hache, au midi M. Chaluau-Vollant, Neau, veuve Boussier, Gennevraye et le cours d'eau de Bellevue, au couchant le chemin de la Grande-Fontaine à Pissot, et au nord, en longeant le ruisseau de la Grande-Fontaine, MM. Gennevraye, Gondouin et autres.

Mise à prix..... 6,000 fr.

2^e Lot

Sept ares vingt-cinq centiares de prés, appelés les Epéiroches, au canton de la Grande-Fontaine, commune de Brézé, joignant à l'ouest Gennevraye, à l'est Gautier et Denis, au midi un cours d'eau, au nord Gennevraye.

Mise à prix..... 80 fr.

3^e Lot

Cinq ares cinquante centiares de terre, en nature de pré et broussailles, situés aux mêmes lieu et commune, joignant à l'ouest Denis, à l'est Derouard, au midi un cours d'eau, au nord veuve Boussier.

Mise à prix..... 40 fr.

4^e Lot

Un moulin à vent, dit le Moulin-de-l'Aubue, dite commune de Brézé, nouveau système à tour, construit en maçonnerie avec tous les ustensiles tournants, virants et travaillants attachés audit moulin, et seize ares environ de vigne, le tout formant un seul ensemble, joignant à l'ouest M. Malécot, à l'est Cholet, au nord un chemin, au midi Chaluau.

Mise à prix..... 1,500 fr.

5^e Lot

Neuf ares de bois taillis, sis au canton des Rosselières, dite commune de Brézé, joignant au levant Caillard, au midi un fossé, au couchant Gennevraye; cette parcelle est distraite du numéro 970 de la section D du plan cadastral.

Mise à prix..... 30 fr.

6^e Lot

Onze ares de bois taillis, situés à la Pège, dite commune de Brézé, distraits du numéro 1304, section B, du plan cadastral, joignant au levant M. Maslin, au midi Adrien Dubois, au nord Gennevraye.

Mise à prix..... 40 fr.

7^e Lot

Quatre ares trente cinq centiares de bois taillis, dite commune de Brézé, distraits du numéro 1375, section B du plan cadastral, joignant au levant Pierre Vollant, au midi M. le marquis de Dreux-Brézé, au couchant Gennevraye.

Mise à prix..... 25 fr.

Total des mises à prix : 7,715 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4;

2^o A M^e LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

3^o Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (358)

Étude de M^e POUCHON, notaire à Neuil-sous-Passavant (M.-et-L.).

A VENDRE

AVEC JOUISSANCE IMMÉDIATE

UN FONDS

De BOUTIQUE de CHARPENTIER

Outils et Matériel. — Bonne Clientèle.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

EN 2 LOTS

D'UNE MAISON

Et Dépendances

ET DE

DIVERS IMMEUBLES

Sis à Montreuil-Bellay, Dépendant de la succession vacante de M. Vincent BESNARD.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le DIMANCHE 5 MAI 1889, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

A la requête de M. Louis-Auguste Anis, commis greffier, demeurant à Saumur,

Agissant au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur Vincent Besnard, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, y décédé le seize avril mil huit cent quatre-vingt-sept, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Ayant M^e LE RAY pour avoué; Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente des immeubles ci-après désignés, sur mises à prix fixées d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot

Un morceau de terre, au canton des Motelles, commune de Montreuil-Bellay, n° 605, section B, d'une contenance de douze ares trois centiares, joignant au nord M^{me} Dubois Ballu, au midi Colleau-Guillet, au levant la route de Montreuil à Mollay et au couchant ladite dame Dubois-Ballu.

2^o Un autre morceau de terre, au même canton, même commune, n° 648, section B, d'une contenance de huit ares soixante-dix centiares, joignant au nord Leroy-Grolleau, au midi Duvary, au levant Tenneguain, au couchant un sentier.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 fr.

2^e Lot

Une maison, sise à Montreuil-Bellay, quartier de la Grande-Ruette, composée d'une chambre au rez-de-chaussée, servant de cuisine, une autre chambre à cheminée au premier étage, une écurie et un jardin, le tout d'une contenance de quatre ares environ, inscrite au cadastre sous le n° 812 de la section H, et joignant au nord la Grande-Ruette, au levant Derouet, au midi et au couchant Panneaux.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(359) V. LE RAY.

A VENDRE

OU A AFFERMER

UNE PIÈCE D'EAU

Contenant très grande quantité de Poissons rouges.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Le Maire de la commune de Rou-Marson, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en conformité de la loi du 3 mai 1841, donne avis que ladite commune se propose de poursuivre contre M. Etienne Poitevin, propriétaire, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire), l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terrain, d'une contenance de quatre ares onze centiares, comprise au plan cadastral sous le n° 5, section C, et destinée à être incorporée pour partie au chemin d'intérêt commun n° 100, par suite d'un redressement de cette ligne dans la partie comprise entre le château de Marson et le chemin rural de Rou.

Le plan de cette section, indiquant la parcelle mentionnée ci-dessus, sera déposé pendant huit jours, à partir du douze avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, à la mairie de Rou-Marson, où chacun pourra en prendre connaissance et faire consigner ses observations.

Mairie de Rou-Marson, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(361) Le Maire, AUGER.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.

S'adresser à l'Usine. (259)

JEUNE MENAGE désire se placer maison bourgeoise, comme cocher et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre : Hôtel de Londres, à Saumur, pour 8 jours seulement. (334)

BONNE MAISON Rhums et Vins d'Espagne

DEMANDE pour Saumur et arrond. Représentant sérieux ayant clientèle. Références exigées. Écrire Durand, rue J.-B. Eyriès, 76, Havre. (360)

A VENDRE

Un grand et beau PORTAIL EN CHÈNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COURÉ, photographe. (341)

DUBOIS-RONGE

DIPLOMÉ-BREVETÉ

ENTREPRENEUR

Des VIDANGES INODORES de la VILLE de SAUMUR

Au Pont-Fouchard

Préviens les Propriétaires que les Travaux d'exécution de Vidanges ne se font pas à la hotte, mais avec les Pompes système Tallard et Tonneaux parisiens ne répandant aucune odeur.

PRIX LES PLUS MODÉRÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.